



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Budget

Paris, le **22 DEC. 2022**

TÉLÉDOC 275
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

À

NOR ECOB2233389C
N° interne DF-6BRS-22-5888

**MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT**

Objet : Communication des taux de contributions employeurs au CAS Pensions pour 2023

Les taux de contributions employeurs au compte d'affectation spéciale « Pensions » (CAS Pensions) seront à nouveau stables en 2023, conservant les niveaux fixés par le décret n° 2012-1507 du 27 décembre 2012 (cf. tableau ci-dessous).

Conformément au décret n° 2019-1180 du 15 novembre 2019 fixant le taux de contribution pour pension due ou remboursée au titre des fonctionnaires de l'Etat détachés ou mis à disposition auprès des employeurs territoriaux et hospitaliers, ces derniers sont soumis depuis le 1^{er} janvier 2020 au taux de contributions employeurs en vigueur à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Contributions employeurs aux charges de pension :		Taux 2023	Taux 2022 (pour rappel)	Payé par :
contribution à la charge de l'État	personnels civils	74,28 %	74,28 %	ministères employeurs et employeurs des budgets annexes.
	personnels militaires	126,07 %	126,07 %	
contributions à la charge des organismes, offices ou établissements de l'État , au titre des fonctionnaires civils de l'État et des militaires qu'ils emploient en propre	personnels civils et militaires	74,28 %	74,28 %	établissements publics de l'État
contributions à la charge des collectivités au titre des fonctionnaires civils de l'État mis à disposition ou détachés	personnels civils	30,65 %	30,65 %	collectivités territoriales et employeurs hospitaliers
contribution employeur versée au titre du financement des allocations temporaires d'invalidité (ATI) prévues à l'article 65 de la loi du 11 janvier 1984	personnels civils	0,32 %	0,32 %	ministères employeurs, BA et une partie des employeurs hors État.

Pour le ministre et par délégation
La directrice du budget


Mélanie JODER